

TARIFS 2018

Il est désormais obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 11h30	9.60 €	9.70 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 13h30	4.50 €	4.60 €
Enfants extérieurs à la commune À partir de 11h30	18.20 €	18.30 €
Enfants extérieurs à la commune À partir de 13h30	8.70 €	8.80 €

INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi et le samedi de 10h00 à 12h00 ou au Centre de Loisirs, de 9h00 à 12h00, les lundis, mardis et vendredis et les mercredis de 8h30 à 18h00.

Le paiement pourra être déposé en Mairie ou au Centre de Loisirs.

IMPORTANT : Les parents devront indiquer sur la carte de leur(s) enfant(s) tous changements (retour bus et accueil du soir).

Se munir : d'une photo d'identité, de la photocopie des vaccinations et d'un justificatif de domicile.

IMPORTANT : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions seront closes, **le samedi à 12h00** pour la semaine suivante. **Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera pas remboursée.**

RENSEIGNEMENTS

Pour les enfants des classes élémentaires, la ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis après l'école de 11h30 à 18h00.

FONCTIONNEMENTS, à partir de 11h30, pour les enfants scolarisés à Tomblaine :

Les animateurs iront chercher les enfants des écoles élémentaires à la sortie des cours à 11h30, puis ils seront conduits au Centre de Loisirs.

Le transport est assuré par le bus communal :

GROUPE SCOLAIRE BADINTER Place des Arts	à 11h30
GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY Devant la salle communale	à 11h40
GROUPE SCOLAIRE BROSSOLETTE Place Paul Bert	à 11h50

Pour les enfants extérieurs à Tomblaine :

Les parents (ou responsables légaux) devront déposer leur(s) enfant(s) directement au Centre de Loisirs entre 11h45 et 12h00.

FONCTIONNEMENT, à partir de 16h45 :

Pour les enfants qui ne repartent pas en bus, un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs jusqu'à 18h00. Les enfants devront être repris par les parents (ou responsables légaux) dans chaque chalet auprès des animateurs.

Un transport est assuré par le bus communal. Les enfants sont alors déposés :

Rue V.Daubié arrêt de bus Victoire Daubié	à 16h50
Place Emile Zola	à 16h55
Place des Arts	à 17h00
Devant la salle communale	à 17h05

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,
du 05 septembre au 19 décembre 2018*

INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants scolarisés seront acceptés au Centre de Loisirs jusqu'à 12 ans.

**Pour les enfants
des classes élémentaires**

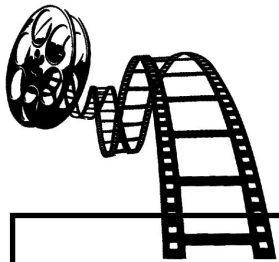
Centre de Loisirs Léo LAGRANGE

Chemin du Bois la Dame

54510 TOMBLAINE

☎ 03.83.20.70.15

Directeur : Jérémy BOLLE



LES THEMES GENERAUX – ANNEE 2018 (par période de 6 à 8 semaines)

de septembre à décembre

Les activités autour de l'expression :

- **la photo** (le noir et blanc et la couleur), roman photos...
- **la vidéo** (apprentissage techniques d'une caméra, stop motion, film...)
- **le son** (jeux autour de l'écoute, les bruitages...)



Bonne fête de
Saint Nicolas



Les activités associatives de la Commune

Les enfants inscrits à une activité associative de la commune pourront y être accompagnés par un animateur du Centre de Loisirs dans les conditions suivantes :

Une seule activité par enfant

**Les créneaux horaires
de 13h00 à 16h15**

Les manifestations

- **En novembre**

La journée des Droits de l'Enfant, grand jeu avec tous les enfants

- **En décembre**

La fête de saint Nicolas à Tomblaine et participation des enfants de l'ALSH pour le défilé à Nancy

Et

« Fais ton ciné »

